



Vice caché vente cheval/ décès du défendeur

Par **DiMaria**, le **20/10/2011** à **15:00**

Bonjour,

Nous étions en litige avec le propriétaire d'un centre équestre qui nous avait vendu un cheval avec un vice caché.

Nous avons obtenu gain de cause en première instance.

Le défendeur a fait appel mais vient de décéder pendant cette procédure d'appel.

Que va devenir la procédure en l'absence du défendeur ?

Y a-t-il des nouveaux délais ...

Merci beaucoup de votre aide

Par **pat76**, le **20/10/2011** à **17:17**

Bonjour

Voyez avec votre avocats. Peut être que les héritiers du défendeur seront amenés à payer si une suite est donnée en appel et confirme le jugement de première instance.